

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité


AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 10 avril 2019, a été adopté le règlement d'emprunt 203-2019 *abrogeant et remplaçant le règlement d'emprunt numéro 191-2018 décrétant une dépense de 12 076 112 \$ et un emprunt de 12 076 112 \$ pour le projet d'amélioration du chemin des Cyprès*. Le présent règlement d'emprunt vise à financer le projet de réfection du chemin des Cyprès sur une longueur d'environ 24,8 km et s'inscrit dans le projet d'amélioration de la Route 3 afin de permettre le déploiement d'une boucle touristique panoramique. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juin 2019 et est entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉE À RAWDON CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF



Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim